Section Syndicale
Chambre Agriculture France

Monsieur Widsor Sébastien
Président de la Chambre Agriculture France
9 avenue George V
75008 Paris cedex

A Troyes, le 13 avril 2023

Monsieur,

Le 5 mai 2023 la Commission Nationale Paritaire va se réunir, convoquée par le ministère de l'agriculture, suite à une demande conjointe de Chambres d'Agriculture France et des organisations syndicales représentatives. En effet, lors de la négociation du 22 juin 2022 sur la valeur du point, une clause de revoyure avait été évoquée en cas d'évolution significative de l'inflation. Chambres d'Agriculture France avait subordonné l'activation de cette clause à une évolution positive de la TATFNB. Les deux conditions ayant été réunies, une mesure complémentaire 2022 sera donc négociée le 5 mai.

La CFDT porte à votre attention que l'inflation de juin 2021 à juin 2022 a été de 5,20% et que les prévisions pour la période juin 2022 à juin 2023 s'orientent vers le même niveau. La valeur du point n'a, elle, augmenté que de 2,75%. Le différentiel d'inflation, très important, est de 2,45%. Il convient donc qu'une mesure significative soit proposée aux partenaires sociaux, d'autant plus que la TATFNB a été augmentée de 3%. La CFDT a joué un grand rôle dans cette augmentation en la défendant, à coté de Chambres d'Agriculture France, via des parlementaires, auprès du gouvernement et est donc particulièrement en attente d'une mesure à la hauteur. A contrario, une mesure insuffisante serait de nature à saper la grande motivation des salariés, à les décevoir, les mécontenter et à dégrader un dialogue social de branche qui s'améliore.

Ainsi nous comptons sur vous Madame, Monsieur le Président, pour donner à votre délégation un mandat permettant d'aboutir à un résultat satisfaisant pour les deux parties.

Avec nos meilleures salutations,

Pour la section syndicale

Fabien DEQUAIRE

Sophie LENQUETTE